FLERS AGGLO

COMMUNE DE FLERS

Secteur PLANCAÏON

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR

- LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
- L'ENQUETE PARCELLAIRE



TOME II

ANNEXE AU RAPPORT du Commissaire Enquêteur

Enquête Publique du 10 janvier 2022 au 15 février 2022

Table des matières

<u>></u>	1 DECISION DE M. LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF	3	
<u>></u>	2 ATTESTATIONS DE PARUTION	4	
<u>></u>	3 AVIS DE PUBLICITE / AFFICHES	<u>5</u>	
<u>></u>	4 OBSERVATIONS RECUEILLIES	<u>6</u>	
ı	- 1 OBSERVATIONS RECUEILLIES SUR LE REGISTRE DUP		6
1	- 2 OBSERVATIONS DU REGISTRE DUP RECUEILLIES PAR LETTRE		8
I	- 3 OBSERVATIONS RECUEILLIES SUR LE SITE REGISTREDEMAT.FR	1	10
,	- 4 ORSERVATIONS DIL REGISTRE FTAT PARCELLAIRE RECUEILLES PAR LETTRE	1	17

> 1 DECISION DE M. LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

FD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

22/10/2021

N° E21000061 /14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 15/10/2021, la lettre par laquelle Madame la Préfète de la Orne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique pour la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUi et enquête parcellaire sur la commune de Flers ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-6, L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles R. 111-1 et R. 131-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Didier SOYER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à Madame la Préfète de l'Orne et à M. Didier SOYER.

Fait à Caen, le 22/10/2021.

Le Président,

SIGNÉ

Hervé GUILLOU

rtifiée conforme à l'original, greffier en chef,

David DUBOST

> 2 ATTESTATIONS DE PARUTION



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX SAS au capital de 480.000 $\mathfrak E$ - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

FLERS AGGLO

De la part de :

Eloïse CHAMAILLARD

DESTINATAIRE:

FLERS AGGLO

https://www.medialex.fr

annonces.legales@medialex.fr

Nombre de pages transmises

16/12/2021 16:29:13 nises : 1 (dont celle-ci)

Votre référence Numéro d'ordre

72744470

ANNULE ET REMPLACE

Date et heure d'envoi : 16/12/2021 16:27:20 Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Votre référence : Numéro d'ordre : DESTINATAIRE:

72744453

De la part de :

Eloïse CHAMAILLARD

ATTESTATION DE PARUTION

par son Président Patrick LELIÈVRE , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant , Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée

1er AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
MISE EN COMPTABILITE DU PLUI DE FLERS AGGLOMERATO
ET ENQUETE PARCELLAIRE

nnce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indique OUEST-FRANCE ORNE L'ORNE COMBATTANTE ORNE PPREFECTURE DE L'ORNE

투

PPRETECTURE DE L'ORNE
Cette annonce paraîtra sur le (s) support(s) et à (ux) la
OUEST-FRANCE
L'ORNE COMBATTANTE date(s) indiquée(s) ci-dessous
ORNE
ORNE

ET ENQUETE PARCELLAIRE MISE EN COMPTABILITE DU PLUI DE FLERS AGGLOMERAT° Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires

ESTATION ANNULE

2ème AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ᇉ 13/01/2022 par son Président Patrick LELIÈVRE , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant SAS au capital 480 000€, représentée

ATION DE PARUTION (sous réserve d'incidents techniques) ET REMPLACE MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

afao

Enquête publique n° E 21000061/14 du 10/01/2022 au 15/02/2022 - LE PLANCAION. Annexe au rapport du Commissaire Enquêteur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

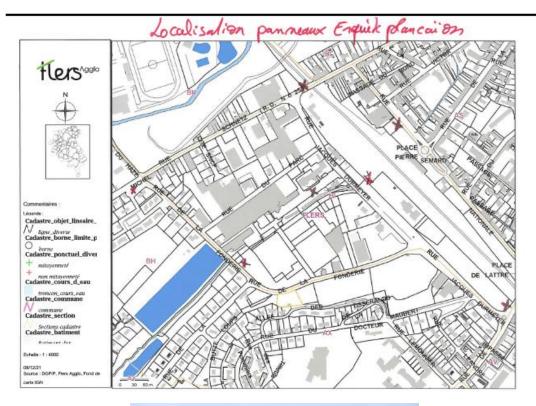
Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Président

Patrick LELIÈVRE

Patrick LELIÈVRE

> 3 AVIS DE PUBLICITE / AFFICHES





> 4 OBSERVATIONS RECUEILLIES

I - 1 Observations recueillies sur le registre DUP

17 ASSELGE Bruno Le 27-01-2022 17 rui du Doateur Maubert 61100 FLERS
objet: Plan de circulation rue de Doctour Maisbert
Des personnes résidants rue du Docteur Maubert Mont interpelé pour connaître le plan de circulations Ils singuietent du flux de circulation lorsque le rond-point de la rue de Domfront sera en combré. La rue du Docteur Maubert deviendrait un échappatoir pour prende la Direction de Domfront. Cette rue pourrait être en sens unique en direction de la rue Durme yer avec obligation de Fourner à
droite pour prendre le rond Point s'ile désirent se diriger vers la nouvelle Zone Conmerciale. Bien à Vous

OBSERVATION N° 1 M. ASSELOT

Denis GESLIN 165 is me Schnetz 61100 FLERS

A mon avis la rue Schnetz va être impactée

par l'accroissement de la circulation de ja

Port importante et dansferense

El me semblerant judicienx de realism une

etude d'impact sur la circulation automobile

bur les rues Durmoyer de la fonderie du parc

et me Schnetz et de realiser un plan de

circulation Alabal et securisant pour les

pietous et les cyclister

Ps Projet ulterieur tist il prevu

reellement le percensent d'une recurelle rue

entre la rue du porc et la rue Schnetz.

OBSERVATION N° 2 M. GESLIN

I - 2 Observations du registre DUP recueillies par lettre

Patrick COLLIN

5 rue de Caligny

61100 ST GEORGES DES GROSEILLERS

maryc61@gmail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Flers

41 rue de la Boule

Objet:

61100 FLERS

Enquête publique

Aménagement Plancaïon Flers

Le 26/01/2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'aménagement de la Zac du Plancaion tel que présenté m'amène à vous adresser quelques observations.

Des mesures ont-elles été envisagées pour répondre à l'augmentation importante du flux de circulation sur les ponts des rues de Domfront et Schnetz qui découlera inévitablement de cet aménagement. En effet les difficultés de circulation déjà existantes pour aller et revenir des zones commerciales et industrielles de la route de Domfront risqueront d'être encore accrues.

Par ailleurs, il serait peut-être souhaitable d'étudier la mise en place de nouveaux arrêts de bus à l'intérieur de cette zone du Plancaïon, plutôt que de réaliser une passerelle de 70 m au-dessus de la voie ferrée qui engendrera des coûts de construction et d'entretien importants.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien apporter à ces réflexions,

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick COLLIN

OBSERVATION N° 3 M. COLLIN



GR.EN - FLERS Groupe Environnement de la Région de FLERS

Association selon la loi 1901 - Agréée au titre de l'art. L160-1 du code de l'urbanisme -

Enquête publique Le Plancaïon février 2022 Commissaire-enquêteur: M. SOYER Durée: du 10 janvier au 15 février 2022 Rencontre avec le CE mardi 15 février 2022

L'association le Groupe Environnement de la région de Flers (GR.EN-Flers) après étude du dossier veut dire ici : -sa préférence de voir aménager la zone du Plancaïon tout près du centre-ville de Flers plutôt que d'artificialiser des terres agricoles comme cela fut envisagé sur la zone des Patraires au-delà du contournement de la ville route de Domfront. Cependant la démarche de désinperméabiliser les sols pour créer une coulée verte « le champ libre » pose problème : il aurait mieux valu ne pas imperméabiliser, car les sols ont sans doute été appauvris. Peuvent-ils être regénérés vraiment ?

Notre association n'ignore pas que le groupe SODIFLERS va investir la majeure partie de la zone du Plancaïon et pose plusieurs questions:

- Sait-on comment cet espace va être structuré ?
- Où sera la zone commerciale, qualifiée dans le dossier de « locomotive commerciale »? A titre d'anecdote, l'association remarque que le trouble dans l'esprit des flériens sera enfin levé puisque la cafétéria est dénommée à l'heure actuelle le Plancaïon, alors qu'elle est implantée à proximité de la Vère
- Où seront placées les pompes à essence et les cuves qui leur sont liées ? Nous rappelons le grand risque de pollution de la Vère sur le site actuel de la surface commerciale et nous voudrions éviter que le même risque existe pour le Plancaïon.
- Comment seront gérés les flux routiers qui seront sans nul doute plus importants qu'aujourd'hui du fait qu'une partie de la rue de la Fonderie sera « privatisée et donc sans débouchés alors que les ponts sur les voies ferrées sont déjà engorgés ?
- Que deviendra le site actuel de SODIFLERS, très sensible car implanté sur la rivière la Vère ? y aura-t-il une renaturation de la rivière bien malmenée dans cette zone commerciale : présence d'espèces invasives comme la renouée du Japon, détritus en tous genres (plastiques pour la plupart) dans la rivière retenus pour le moment par des grilles au niveau de l'espace culturel de la surface commerciale.
- 2. Sait-on quel agenda sera retenu pour tous les travaux envisagés dans cette zone ? Apparemment la passerelle projetée n'est pas programmée dans le temps. Pourtant le cheminement doux qu'elle permettra sera utile à beaucoup pour relier les deux parties de la ville coupée en deux par les voies du chemin de fer. Cette passerelle est d'ailleurs depuis longtemps un souhait de notre association.

Il faudrait envisager enfin un suivi de la pollution de l'air dans la ville de Flers et notamment dans cette zone très impactée notamment par le trafic routier si on souhaite favoriser la promenade et les loisirs, comme le dossier le laisse penser.

3. Comment la coulée verte le Champ libre sera-t-elle raccordée avec les villages de la Blanchardière, de la Jéhannière et l'étang des Petites Noës ?

4 Que régnifie le terme "déclaremet" des voies et les enflorations que cela aucrèt ? Recevez, Nouveur le Commissaire Engléteur, l'expression de notre considére bon O. leborhy, secretaire de GK. EN. Flees

Siège social: Maisons des Associations, 30 Avenue Charles de Gaulle, 61100 Saint-Georges des Groseillers

Adresse postale : La Rosée, Frênes 61800 Tinchebray Bocage

Téléphone: 02-33-66-77-14

OBSERVATION N° 4 GR-EN

Courriel: grenflers@gmail.com

I - 3 Observations recueillies sur le site RegistreDémat.fr







DUP avec Mise en compatibilité du PLUI - Enquête parcellaire - Zone du Plancaïon - Flers

Observations déposées le 11/01/2022

Observation N° 1 11/01/2022 11:52:53

Anonyme

Bonjour, vous savez pertinemment, que la circulation au pont de Domfront est saturée par le passage de plus de 20000 véhicules par jour ,10000en 2007,desservant le centre-ville, la zone des grands champs,collèges maisons de retraite et autres commerces. Que comptez vous faire pour lutter contre la pollution (particules fines .l zones 2021 5 ème année la plus chaude du au réchauffement climatique),les bouchons , la sécurité des piétons car très dangereux du aux vitesses excessives et bouchons ,beaucoup d inattention.la rue Schnetz trop étroite et très dangeureuse du à la vitesse ,visibilité et très roulante.est ce vrai que la rue maubert près de all livre va être à sens unique, est ce une bonne solution ?si cela s avéré vrai. Cordialement

OBSERVATION N° 5 ANONYME







Observations déposées le 23/01/2022

Observation N° 2 23/01/2022 13:05:50

Anonyme

Bonjour, je souhaite soulever le problème de la rue Schnetz beaucoup trop rapide de jour et bien pire la nuit. Entre rodéos, coup de klaxon et de frein le bruit est incessant.

Je tiens a préciser que la rue est le passage des écoles qui vont au parc du château et de dizaine voire centaines de piétons chaque jour qui se font frôler pour accéder a cette rue qui compte la moitié des entrées au parc du château.

Comme le dit une autre personne avant moi, il n'y a aucune visibilité lorsque les voitures sont garées du coté impaire de la rue, il faut donc s'avancer quasiment à la moitié de la route pour apercevoir d'autres usagés qui roulent trop vite dans cette rue étroite.

Les accrochages sont malheureusement nombreux et la plupart sans gravités malheureusement l'accident du 7 juillet 2021 à été bien plus grave après un dépassement rue Schnetz...

Enfin il serait temps de dévier les semi remorque de la rue Nationale et Schnetz, je vous laisse imaginer ce qu'il se passe quand un 38 Tonnes croise un bus...

et encore mieux quand le 38 T est au stop entre la rue Nationale et rue Schnetz et qu'un bus veut tourner pour rejoindre la gare...c'est impossible tout simplement et ça arrive tout les jours ou presque. Sachant que les 38T sont obligés de monter sur les trottoirs pour tourner merci la voirie...

Il faut donc dévier les 38T hors de ces rues trop étroites et ralentir et sécuriser les croisements (rue Motte Angot et Nationale) de la rue Schnetz avant un accident grave qui cette fois ci fera avancer plus vite l'aménagement de la rue.

Mais faut il attendre un mort ? Peut être après 20 ans d'inaction du maire dans cette rue (logements inoccupés, commerces fermés) Même si les logements sont rénovés avec l'aide la ville ils restent vide, qui voudrait habiter au pied de rues qui sont aussi rapide et bruyante qu'une rocade?

OBSERVATION N° 6 ANONYME







Observations déposées le 27/01/2022

Observation N° 3 27/01/2022 13:10:48

Par Frédéric Chevalier

Bonjour, construire une grande surface en plein centre ville et derrière la gare n'est pas souhaitable. Comment allez vous gérer le trafic de voiture déjà qu'actuellement au niveau du rond point rue Durmeyeur/Domfront c'est déjà pas fluide, et repartir par la rue Schnetz n'est pas plus pratique (rue étroite). Et le trafic des poids lourds, certes actuels mais qui vont toujours rentrer en ville avec ce projet. Magnifique aussi de relier le centre ville à cette grande surface, peut-être une opportunité pour certains commerce de quitter ce centre ville au profiter de l'infrastructure de cette grande surface... une raison de plus pour désertifier le centre ville. Il faut externalisé le projet.

Cordialement.

OBSERVATION N° 7 M. CHEVALIER







Observations déposées le 28/01/2022

Observation N° 4 28/01/2022 10:48:31

Anonyme

Bonjour,

Dans le cadre de ce projet, je vous contacte au sujet de la passerelle qui enjembera la ligne de chemin de fer, et qui permettra de faire le lien entre ce nouveau quartier et le centre ville.

Est-ce qu'il pourrait être opportun de profiter de cette construction, de ce trait d'union majeur dans le paysage, pour en faire une passerelle "esthétique", qui au-delà de son aspect fonctionnel, présente des caractéristiques architecturales intéressantes.

Est-ce qu'un concours, par exemple, ne pourrait pas être lancé, pour faire appel à la créativité d'artistes, et peutêtre parvenir à une infrastucture qui s'insert au mieux dans l'environnement, et qui puisse l'embellir.

Comme exemple inspirant, je pense notamment à la récente passerelle qui enjambe la RN 406 dans le Val-de-Marne, une oeuvre d'art réalisée dans le cadre de la création d'une coulée verte appelée Tégéval : www.lategeval.fr/travaux/passerelle-rn406

Certes, le côut ne serait pas le même qu'une simple passerelle classique, et le montant global du projet de la ZAC du Plancaïon ne le permet peut-être pas.

C'est une suggestion.

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement

Lamy J-F

OBSERVATION N° 8 ANONYME







Observations déposées le 30/01/2022

Observation N° 5 30/01/2022 17:47:14

Anonyme

Bonjour,

qu'en ai t'il de mobilité vélo ?

Le circuit largement emprunté par la Vélofrancette parcours Flers sans piste cyclable... la rue de la gare fraîchement refaite (circuit velofrancette) ne comporte même pas de piste cyclable...une blague... par contre le ralentisseur rends la rue un peu plus sure.

Puis passage par la rue Nationale (circuit velofrancette), très étroite empruntée par les bus et aussi 38 Tonnes... toujours rien pour les vélos.

Enfin le pire pour la fin le croisement rue Nationale / Schnetz (circuit velofrancette), le coupe gorge par excellence : pas de visibilité, vitesse ultra rapide. Pour avoir fait le parcours dans le sens inverse, j'étais rue Schnetz et je devais tourner sur Nationale, nous avons dû monter sur le trottoir pour ne pas nous faire percuter par les voitures lancées à toute vitesse.

Cette rue Schnetz est une véritable piste...

Et je prends conscience en lisant les autres commentaires que cette rue va être l'unique autre rue d'accès à une grande zone commerciale... je pense qu'en terme d'urbanisme et de sécurité routière il y a matière à réfléchir

Au lieu de faire une passerelle piéton, car c'est bien connu on va faire ses courses à pied... faites plutôt une passerelle voitures, ce qui désengorgera aussi sur la rue de la gare.

En espérant que la sécurité des cyclistes (piétons, riverains etc...) dans ces rues étroites et rapides soient prisent en compte par le Maire de Flers : Président du conseil Nationale de la Sécurité Routière...

OBSERVATION N° 9 ANONYME







Observations déposées le 10/02/2022

Observation N° 6 10/02/2022 14:06:12

Anonyme

Bonjour,

A la lecture du plan du projet, je m'interroge :

la rue de la fonderie : il semblerait qu'elle soit condamnée sur une partie. Pour quelle raison ?

Si une hyper-surface s'installe sur les friches industrielles, combien d'entrées et de sorties de parking seront envisagées ? La circulation dans ce secteur est très dense. Est-ce judicieux ?

Que deviendra le site actuel occupé par l'hyper-surface ?

Je vous remercie pour vos réponses.

OBSERVATION N° 10 ANONYME







DUP avec Mise en compatibilité du PLUI - Enquête parcellaire - Zone du Plancaïon - Flers

Observations déposées le 14/02/2022

Observation N° 7 14/02/2022 22:24:43

Par Jean-Paul BODIN

Quid de la rue de la Fonderie, quel accès pour la Blanchardière ?

Ce projet semble lié au déplacement d'un Hypermarché : 1/ est-ce rendre service aux commerces de centre-ville que ce déplacement vers le sud de la ville et sa zone commerciale. 2/comment sera géré l'accroissement du flux de circulation rue Durmeyer et surtout aux giratoires du pont de Domfront, déjà très encombrés à certaines

La circulation des cyclistes est-elle prévue pour assurer leur sécurité ?

Avec mes remerciements pour l'intérêt que vous porterez aux différentes observations qui seront faites sur ce

OBSERVATION N° 11 M. BODIN







Observations déposées le 15/02/2022

Observation N° 8 15/02/2022 10:32:11

Anonyme

Bonjour

Concernant la passerelle , pouvez vous préciser la zone et le lieu d'emprise au sol du côté de la rue Nationale? Le quartier de la gare devenant un lieu de passage plus important, les risques de nuisances notamment nocturnes seront accrues. Est il donc prévu une vidéosurveillance ou autres contoles pour veiller à la sécurité des biens et des personnes ?

Toujours du côté de la gare, avec les nouveaux projets d'implantation de commerces et bureaux, est il prévu des zones de stationnement supplémentaires qui sont déjà à ce jour difficiles à trouver ? MERCI pour votre retour.

OBSERVATION N° 12 ANONYME

Ma iquie Billet garques 46 Passage Roland 61100 Fless



Monsieur le commissaire enquêteur

Objet: Projet your du Plancaion

Scule à Motre dendez vous avec le commissaire enquêteur pour la zone du Plancaion, Mous Sommes d'accord avec la propositions de Monsseur Cjautier (Societé Sociétés) concernant motre parcelle: Ax 377 de lui cecler 320 m²-Sun les 137 h m²-que contient cette l'accelle et Men sur la totatitée.

Je Vous Joint la copie de cette offre (Amser 1)

Tour ce qui est du prisc d'acquisition nous sestons sur la proposition que nous lu avons faite en juin 2019.

en l'expersion de ma concideration distinquée

25:40



(armesa 1)

Sodiflers

93 rue de la Chaussée - 61100 Flers

Monsieur et Madame BILLET 40 Passage Rolland 61100 FLERS

Objet: Offre d'acquisition dans le cadre d'un accord amiable.

Monsieur.

Nous faisons suite à vos échanges avec notre mandataire dans le cadre du projet développé par la ville, pour vous manifester l'intérêt de la société SODIFLERS ou toute autre société qu'elle substituera, d'acquérir le bien ci-après décrit aux conditions suivantes :

Bien à acquérir :

Une partie de parcelle située rue de la Fonderie à FLERS (61) reprise ci-dessous :

Parcelles	Superficie cadastre m²
AX 327	1374

L'acquisition porte sur une partie de la parcelle soit environ 920 m² à parfaire par géomètre.

OBSERVATION N° 13 M et Mme BILLET



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU COTON MANUFACTURÉ S.A.S. su capital de 809 796,07 Euros SPET 309 914 550 00049 - R.C.S. Alengon - Code APE 1330 X N° d'Idantification T.Y.A., FR 19 303 914 560

FLERS, la

MAIRIE DE FLERS

A l'attention de Monsleur SOYER
Commissaire enquêteur Zone Plancaion

26 Janvier 2022

Sangue: CA de Hormendie Compte: 19895 53461 39643133111 63 IBAN: FR76 1980 6534 6135 6431 2311 163 BIC: AGRIFRPPESS 41 RUE DE LA BOULE 61100 FLERS

Objet : Avis d'enquête publique zone Plancaïon Reclassement de la société SICM

Nos réf : AS/VV/JBJ

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le prolongement de notre entretien du mercredi 19 janvier 2022 à la Mairie de Flers et pour faire suite à votre demande, nous vous confirmons les points suivants et nos interrogations.

Dans le cadre du réaménagement de la zone du Plancaion avec l'expropriation de la Société « SICM » Rue de la Fonderie 61100 FLERS, notre priorité est de retrouver un outil d'exploitation correspondant à l'existant, avec iso-surfaces de stockage et de bureaux, et cela, avec l'équilibre financier conforme à nos critères d'exploitation.

Afin de préserver l'équilibre humain des salariés de la Société, dont certains ont investi à titre personnel (emprunts immobiliers, construction habitation, projets familiaux,...), et qu'ils adhérent à ce projet, nous devons trouver une solution sur la ville de Flers, ou sa très proche périphérie.

L'immobilier devra être conforme à l'existant tant en terme de surfaces de stockage qu'en terme de surfaces de bureaux et les conditions d'exploitation doivent tenir compte d'une rotation importante et quotidienne de camions gros porteurs et moyens porteurs.

Les accès, aires de manœuvres, positionnement aux quais doivent faire partie des impératifs afin d'assurer la sécurité des salariés lors des chargements et déchargements des camions.

Les coûts d'exploitation devront être comparables à l'existant.

Par ailleurs, un tel déménagement de société avec :

- Environ 2000 m2 de stockage en racks sur trois niveaux,
- Un parc machine et engins de manutention,
- Environ 230 m2 les bureaux avec archives,
- Un transfert des systèmes d'informations avec l'informatique et son câblage,
- La téléphonie avec raccordement de centrale et transfert de lignes sans changement de numéro,

35

- Les modifications des documents et matériels administratifs,
- Les différents surcoûts d'exploitation engendrés par le déménagement

Doivent faire part d'un traitement spécifique.

Et nous demandons au porteur de ce projet nous contraignant au déménagement, de prendre en charge l'intégralité de ces frais qui sera , bien entendu, étudiée d'un commun accord.

Vous remerciant pour votre action, nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de croire à notre considération la meilleure.

S.I.C.M

Rue de la Fondaria B.P. 307

0,-02 #5 #6 38 00 - Fax 02 33 A4 80 0

OBSERVATION N° 14 S.I.C.M.



Yearn ENGUERARD

yours arguetard@adudcia.fr

Master I Droit public Master 2 Contembeux Administratif

Membre du conseil de l'ordre

Avocet associé

Marke LGNVEW

mana lunven@adudicia.fr

DU droit public des affeires Master E professionner droit public des affeires

Ancien membre du conseil de l'ordre

Avocat associé



Monsieur Didier SOYER COMMISSAIRE ENQUETEUR Mairie

41, rue de la Boule 61103 FLERS

COUTANCES, le 11 février 2022

Affaire : SCI LA COLOMBEE N° 2 c/ VILLE DE FLERS - FLERS

AGGLO

N/Réf.: 22.00030/YE

V/Réf: observations concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis saisi des intérêts de la SCI LA COLOMBEE N° 2, représentée par Monsieur Damien LECORPS (plèce n° 1).

Ma cliente est propriétaire d'une parcelle sise rue DURMEYER à FLERS, et cadastrée section Bl n° 139 (pièce n° 2) :



Extrait pièce n° 2

Sur ce terrain, se trouve un bâtiment, que ma cliente loue à 4 locataires, et à destination d'entrepôts.



SCP D'AVOCATS INSCRITE AU BARREAU DE COUTANCES-AVRANCHES

MCS de COUTANCES SRET: 842 019 083 00017 TVA inhacommunautalie : PR 72 842 019 083

GASINET PRINCIPAL 1 A, Besieverd Encognise 50000 COUTANCES

Telegrione : 02, 33,17,55,05, Télécope : 02,33,17,45,66,

GABINET SECONDAIRE . 68 b. Avenue des Matignen S0420 GRANVILLE

Toute correspondance set à adresser au catimet de DOUTANCES.

Membre d'une association agréée. Le réglement par chéque est accepté. Le 15 avril 2021, ma cliente a signé, par le truchement de Maître HENNEGRAVE, Notaire à FLERS, un compromis de vente concernant cette parcelle (pièce n° 3).

L'acheteur est Monsieur Thierry LEBOSSE, demeurant 9, rue du Clos, 61440 MESSEL

Toutefois, la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO a initié un projet portant sur l'aménagement de la zone du Plancaïon, à FLERS.

En effet, par courrier en date du 20 décembre 2021, Monsieur le Président de FLERS AGGLO a avisé ma cliente de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (pièce n° 4).

Vous avez été désigné ès qualité de commissaire enquêteur, notamment afin de recueillir les observations et les griefs des personnes concernées.

Ma cliente est précisément intéressée par ce projet.

En effet, celle-ci bénéficie d'un droit de passage pour accéder à sa propriété, et donc à ses bâtiments.

Or, FLERS AGGLO semble avoir déjà anticipé la mise en place de son futur projet, puisque ses services ont placé des barrières, condamnant l'accès au parking, et empêchant donc ma cliente d'accèder à sa propriété (pièce n° 5).



Extrait pièce n° 5

Lorsque Monsieur LECORPS, représentant la SCI LA COLOMBLEE N° 2, a tenté de protester et d'obtenir des explications, FLERS AGGLO s'est contentée de prétexter que la partie de voirie sous laquelle coule un petit cours d'eau « Le Plancalon », risquerait de s'écrouler.

En réalité, rien ne vient corroborer la thèse de la fragilité de la voirie sise au-dessus du cours d'eau.

Au contraire, ma cliente utilise ce passage, y compris avec des camions, et ce depuis de très nombreuses années.

0

La voirie n'a jamais montré de signes de fragilité à cet endroit. Aucune fissure n'a jamais été constatée.

Il ne peut y avoir de coïncidence dès lors que FLERS AGGLO a subitement brandit le risque d'effondrement, précisément au moment de l'enquête publique dont vous êtes en charge.

D'ailleurs, celle-ci ne cache pas son intention de procéder à la « réouverture » de ladite voirie, au droit du cours d'eau, afin que celui-ci puisse être apparent.

FLERS AGGLO entend réaménager les berges.

Ma cliente souhaiterait que le projet soit modifié sur ce point, avec un renoncement pur et simple de l'ouverture de la voirie.

Non seulement il n'existe aucun danger mais cela permettra de préserver le seul passage dont ma cliente dispose pour accéder à sa propriété.

Je tiens à vous alerter sur les conséquences concrêtes du projet tel qu'envisagé par FLERS AGGLO.

Si la communauté d'agglomération persévère dans la voie qu'elle souhaite emprunter, la SCI LA COLOMBLEE N° 2 ne pourra plus accéder à sa propriété et elle sera enclavée

A titre subsidiaire, il conviendrait a minima de prévoir la construction d'un pont suffisamment large et conséquent pour que des camions semi-remorques puissent accéder.

Telles sont les observations et les griefs que ma cliente souhaiter formuler.

Je vous remercie de bien vouloir les consigner et d'y apporter toute réponse que vous estimerez opportune, dans le cadre de votre rapport et de vos conclusions à intervenir.

J'adresse copie de la présente à la VILLE DE FLERS et à la COMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Yoann ENGUEHARD

PIECES JOINTES

- 1. Extrait Kbis
- Plan
- 3. Promesse de vente
- Courrier en date du 20 décembre 2021

OBSERVATION N° 15 Maître ENGUEHARD pour la SCI « LACOLOMBEE »

3

	ormeyer Mel est Mine Jauvinaux dominique le 1/1/02/2022
=1/	Banjaur, la zone du plancaion qui va devenir une expropriation est paur meus qui sammes habiteut propriétaire, déménagen pour retiaures une habitation de même surfece avec un toux monditi
	plus être enclavé entre une grande surface (fectore) et antres
:/	it at vrai que la rue setiment paur la velotrancette ou paint tout autre déplacement en l'aues est dangereuse je peuse que pour eviter cette rue, par exemple de la rue
	Richard lenour en passeut par le par rejaignant la vue sohnezt par la sortie en face de la rue jacques Dormeyer, foure une voic cyclable sans que cela puisse devanger les promeneur
	January -

OBSERVATION N° 16 M et Mme JOURNAUX.